

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE  
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération  
N° DEL-09-080425-04**

**SEANCE DU 08 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heure, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-six mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie-Laure FILIPPINI ; M Jean-Jacques FRATICELLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; Mme Agnolina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M Jean-François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; MME Marie-Pierre GAMBOTTI ; M Pierre-Louis PIERI ; M Jules-François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

**Etaient absents :** M Toussaint BARBONI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

**Etaient représentés :** M GUIDICELLI Sébastien par André ROCCHI ; Mme PAOLI Lisa par Anne-Marie DAMIANI-CHIODI ; M ANGELI Filippu Antone par Pierre-Louis PIERI ; Mme MURGIA Sandrine par Christian PAOLI ; M PIREDDA Albert par M Esteban SALDANA

**Secrétaire de séance :** Mme Victoria COLOMBANI

|                                    |                          |                |                 |              |
|------------------------------------|--------------------------|----------------|-----------------|--------------|
| Nombre de Membres en exercice : 27 | Présents : 18            | Absents : 4    | Représentés : 5 | Votants : 23 |
| Vote pour : 20                     | Vote contre : 3          | Abstention : 0 |                 |              |
| Affichage en date du : 26/03/2025  | Convocation : 26/03/2025 |                |                 |              |

**OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL M57**

Monsieur le Maire présente au Conseil les résultats de clôture du CFU du Budget Principal pour l'exercice 2024, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement : Excédent de 1 307 127,25 Euros

Section d'investissement : Excédent de 5 098 437,33 Euros

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

DE CONSTATER l'excédent de fonctionnement de clôture cumulé d'un montant de 1 307 127,25 Euros

DE CONSTATER l'excédent d'investissement de clôture cumulé d'un montant de 5 098 437,33 Euros

D'AUTORISER le report au BP M57-2025 à la ligne budgétaire de fonctionnement « 002 Excédents antérieurs reportés » la somme de 656 974,25 Euros et à la ligne 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de 650 153,00 € et le report à la ligne budgétaire d'investissement « 001 Excédents d'investissements reportés » la somme de 5 098 437,33 Euros.

**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.**

**Le Maire,**



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :